

ENTITÉS FÉDÉRÉES

Et ces commissions de déontologie ?

Les lettres sont datées du 18 février, *in tempore non suspecto* si on se réfère à l'actualité récente (Kubla, De Decker, Mathot). Signataires : les chefs de groupes Ecolo dans les assemblées wallonne, francophone de Bruxelles (Cocof) et de la Fédération Wallonie-Bruxelles (Hazée, Maron, Doulkeridis). Destinataires : les présidents desdits parlements (Antoine, De Groot, Courard). Objet : la création de trois commissions de déontologie et d'éthique, qui tarde à se concrétiser. Le 30 janvier 2014 (Ecolo était dans les majorités), les gouvernements des trois entités fédérées concluaient un accord de coopération consacrant la mise en place de ces commissions indé-

pendantes. Les décrets ont été approuvés par les assemblées, les textes publiés au *Moniteur*. Objectifs : rendre des avis et/ou des recommandations sur des cas particuliers ou des questions d'intérêt général, exercer des contrôles sur les élus locaux, rédiger un projet de code de déontologie... Et puis quoi ? Rien ! Sauf qu'Ecolo siège désormais dans l'opposition. Pour le reste, aucun des trois parlements n'a mis en place ces commissions désormais prévues par la loi. A Namur ou Bruxelles, l'appel aux candidats désireux de siéger (juristes, experts, universitaires) n'a même pas été lancé. Bref, ça coince.

E.D.